



mercredi 22 novembre 2017

L'Etat demande une évaluation de la valeur patrimoniale et paysagère des ouvrages hydrauliques

Une avancée importante est à signaler dans le domaine de la continuité écologique : à la suite des évolutions de la loi votées par les parlementaires en 2015 et 2016, les ministères de la culture et de l'écologie ont mis au point une grille d'analyse du patrimoine lié à l'eau. Il est reconnu désormais que la continuité a des effets sur le patrimoine et le paysage demandant à être évalués dans le cadre des instructions de projet. Il a été demandé aux administrations de remplir cette grille pour tous les ouvrages anciens concernés, notamment les moulins, forges, étangs, anciennes usines hydro-électriques, etc. Nous reproduisons ces divers documents, la demande des ministères aux administrations concernées, ainsi qu'une lettre type à la DDT-M pour que chacun puisse s'assurer de la mise en oeuvre. La mesure est informative et non obligatoire : la bonne volonté dans son application sera cependant utilement vérifiée par les propriétaires, riverains et leurs associations. Le cas échéant, un refus par l'administration de remplir la grille lors d'un chantier visant à la destruction, ou une négligence à le faire après une demande explicite, pourra être signalé dans un dossier contentieux, et dans tous les cas rapporté aux élus ainsi qu'aux ministères de tutelle des agents concernés.

Télécharger les documents (pdf)

Courrier des ministères aux administrations Grille d'analyse de caractérisation et de qualification d'un patrimoine lié à l'eau Note d'utilisation de la grille

Grille d'analyse et de qualification du patrimoine lié à l'eau

Courrier aux administrations de F. Mitteault (ministère de la Transition écologique) et J.M. Loyer-Hascoët (ministère de la Culture)

Suite à de récentes modifications législatives, notamment les articles L.211-1 et L.214-17 du code de l'environnement, il nous a semblé opportun d'opérer un rapprochement entre les services en charge de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau et les services en charge de la préservation du patrimoine.

En effet, la mise en oeuvre de la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau peut avoir un effet sur les paysages (vallées, rivières, biefs, etc) et sur des sites patrimoniaux variés (patrimoine industriel, jardins, bâti, etc).

Plus de 15000 ouvrages sont recensés et les interventions sur ces ouvrages peuvent aller de la simple ouverture régulière des vannages jusqu'à la suppression complète de l'ouvrage, en passant par une réduction de sa hauteur ou l'aménagement d'une passe à poissons ou d'une rivière de contournement.

Dans ce contexte, un groupe de travail a été constitué entre le ministère de la transition écologique et solidaire et celui de la culture, auquel se sont joints des associations de propriétaires de moulins. Une grille d'analyse du patrimoine des aménagements liés à l'eau a été co-construite et a vocation à être complétée lors des diagnostics des ouvrages hydrauliques devant être mis en conformité au titre de la restauration de la continuité écologique.

Vous veillerez à ce que la grille complétée soit une des pièces du dossier relatif aux propositions d'aménagement ou de changement de modalités de gestion de l'ouvrage considéré. Elle permettra, au sein des comités de pilotage des études de restauration, de confronter l'enjeu « patrimoine » et l'enjeu « continuité écologique » lors des décisions sur le scénario choisi.

Vous trouverez également une notice d'utilisation accompagnant la grille d'analyse de



POUR NOUS REJOINDRE

Ecrivez-nous à hydrauxois(at)gmail.com et vous recevrez les conditions d'adhésion. Vous pouvez également retrouver Hydrauxois sur Facebook.

CARTE DES SITES DETRUITS OU MENACES



Nouveau Aidez-nous à remplir la carte des ouvrages hydrauliques détruits ou menacés. Un outil pour sensibiliser les décideurs à la destruction du patrimoine des rivières et pour mieux organiser nos luttes collectives.

RECHERCHER SUR CE SITE

S'ABONNER

Email address...

Tweets de @hydrauxois

Libellés

- A savoir (12)
- Ademe (3)
- Adera (1)
- Adour-Garonne (4)
- Agence biodiversité (3)
- Agence de l'eau (25)
- Aisy-sur-Armançon (4)
- Allier (1)Alose (1)
- Anguille (2)
- Apron (2)
- Archéologie (1)
- Ardèche (1)
- 1------ (2)

caracterisation et ae qualification a un patrimoine lie a l'eau.

Vous veillerez à diffuser le plus largement possible la grille aux propriétaires des ouvrages hydrauliques, aux bureaux d'études missionnés pour réaliser les diagnostics ainsi qu'à tout porteur d'étude globale sur un bassin versant ou un cours d'eau comme les collectivités territoriales ou les fédérations de pêche. Un retour d'expérience sera établi d'ici un an ou deux par les deux ministères. Le bureau des milieux aquatiques de la direction de l'eau et de la biodiversité ainsi que le bureau de l'ingénierie et de l'expertise technique de la direction générale du patrimoine sont à votre disposition pour vous assister face à toutes difficultés que vous pourrez rencontrer.



Lettre type à l'administration

Ce courrier peut être envoyé par tout propriétaire d'ouvrage ou toute association de défense du patrimoine au service DDT-M en charge de l'instruction de la continuité écologique. Les associations gagneront à engager la démarche sur les dossiers en cours présentant un risque de destruction irrémédiable d'un patrimoine d'intérêt.

Madame, Monsieur,

A la suite des évolutions récentes des lois relatives à la gestion de l'eau, en particulier la continuité écologique, le ministère de la Culture et le ministère de la Transition écologique et solidaire ont mis au point une "Grille d'analyse de caractérisation et de qualification d'un patrimoine lié à l'eau".

Il a été demandé en septembre 2017 par les services des ministères que l'ensemble des ouvrages hydrauliques faisant l'objet d'une prescription de continuité écologique bénéficient de cette évaluation patrimoniale et paysagère.

[version propriétaire]

Etant concerné, je souhaiterais recevoir le travail concernant mon ouvrage hydraulique et ses annexes. Si ce travail n'est pas encore réalisé, je suis disposé à vous donner les informations que je possède sur le bien, et bien sûr à accueillir les services en charge de l'étude.

[version association]

Notre association ayant notamment pour objet la protection du patrimoine, nous serions désireux d'obtenir la grille concernant l'ouvrage [XXX], en étude pour la continuité. Nous sommes bien sûr disposés à partager les informations en notre possession si l'évaluation de cet ouvrage n'a pas été réalisée.

En cas de refus ou de silence de deux mois, merci de signaler le cas à notre association (ou à une fédération de moulins, syndicat d'étangs, association nationale de protection du patrimoine, etc.)

Publié par Hydrauxois

Libellés : Continuité écologique, Droit, Environnement, Patrimoine, Paysage, Vademecum

2 commentaires

- Armancon (25)
- Auto-épuration (11)
- Barbeau (1)
- Beaume (2)
- Bellenod-sur-Seine (2)
- BER (2)
- Bèze (3)
- Bilan carbone (1)
- Biodiversité (18)
- Brenne (2)
- Brevon (2)
- Brienon-sur-Armançon (1)
- Brochet (1)
- Bussières (2)
- Canal de Bourgogne (1)
- Cartographie des cours d'eau (5)
- Castor (2)
- Cérou (1)
- CGEDD (9)
- Chabot (1)
- Champdôtre (2)
- Charte des moulins (4)
- Ciron (1)
- Classement des rivières (23)
- Climat (8)
- Continuité écologique (350)
- Cousin (20)
- Créanton (1)
- Crues (4)
- Cure (3)
- DCE 2000 (9)
- Débit minimum biologique (4)
- Dessoubre (1)
- Diatomées (1)
- Digeanne (1)
- Droit (72)
- Economie (6)
- Ecrevisse (1)
- Effacement (57)Embâcles (1)
- Energie (76)
- Environnement (128)
- Espèces invasives (3)
- Essarois (1)
- Etang (4)
- Etats-Unis (6)
- Eutrophisation (4)
- Evaporation (1)
- Flottage (1)
- FNE (3)FNPF (3)
- GEMAPI (2)
- Génétique (4)
- Genetique (4)Grenelle (1)
- Ure to Color (4.4
- Haute-Seine (14)
- Histoire (28)
- Hydraulique (8)
- Hydromorphologie (32)I2M2 (1)
- Idées recues (17)
- Inondations (3)
- Invertébrés (3)
- IPR (4)
- Livres (5)
- Loire-Bretagne (12)
- Loue (1)

Anonyme 23 novembre 2017 à 07:35

"Renseigner la grille est de la responsabilité du maître d'ouvrage" et "la grille devient un des éléments du cahier des charges des études... [mais] n'est pas une pièce obligatoire d'une démarche administrative"

Moi meunier rustique pas sûr bien comprendre

Répondre

▼ Réponses E Hydrauxois 23 novembre 2017 à 09:59 Relisez la lettre de MM. Mitteault et Loyer-Hascoët, elle est assez claire. Un projet de continuité doit intégrer la grille pour enrichir l'évaluation avant la prise de décision. "Son intégration dans les cahiers des charges permet de garantir une méthodologie rigoureuse et scientifique de connaissance sur les ouvrages liés aux cours d'eau", dit la note. Il est sûr que cela peut gêner certains qui détruisaient des ouvrages sans base rigoureuse. Mais nous leur ferons comprendre l'intérêt de cette démarche, rassurez-vous. Répondre



Accueil Article plus ancien

Inscription à : Publier les commentaires (Atom)

- Marrault (1)
- Méandre (1)
- Migrateurs (1)
- Montbard (2)
- Mortalité (3)
- Morvan (1)
- Moule perlière (1)
- Moulins (4)
- Natouze (1)
- Nitrates (4)
- OCE (1)
- Oiseaux (1)
- Onema (20)
- Ource (8)
- Parc du Morvan (5)
- Passe à poissons (14)
- Patrimoine (54)
- Paysage (3)
- Pêche (17)
- Pesticides (6)
- Phosphore (2)
- Politique (112)
- Pollution (29)
- Pont-et-Massène (2)
- Pseudorasbora (1)
- Publications (9)
- Restauration (6)
- Ripisylve (1)
- Rivières sauvages (3)
- ROE (1)
- Romanée (3)
- Saint-Marc-sur-Seine (2)
- Salamandres (1)
- Saumon (8)
- Science (108)
- SDAGE (7)
- Sécheresse (5)
- Sédiments (2)
- Seine (2)
- Seine-Normandie (9)
- Sélune (8)
- Semine (1)
- Semur-en-Auxois (13)
- Sequana (1)
- Serein (2)
- Services rendus par les écosystèmes (5)
- Sicec (10)
- Sirtava (18)
- SMBVA (8)
- SRCE (1)
- Syndicat du bassin du Serein (1)
- Taux d'étagement (3)
- Technique (2)
- Témoignages (42)
- Température (1)
- Thèses (1)
- Tille (4)
- Tonnerre (16)
- Touques (1)
- Truite (6)
- Turbine (2)
- Vademecum (13)
- Vanvey (1)
- Verneaux (1)
- Vicoin (1)

- Vie de l'association (30)
- Vis d'archimède (3)
- Yonne (3)
- Zones humides (3)

Sites d'intérêt

Abbaye de Fontenay

Ademe en Bourgogne

Arpohc

Association des moulins de Saône et Loire

Association des Moulins du Morvan et de la Nièvre

Autour du Canal de Bourgogne

Bourgogne rivages

Centre d'études pour le développement d'une pisciculture autonome - Cedepa

Eaufrance

Enercoop

European Small Hydropower Association

Forum de la petite hydroélectricité

France Hydro Électricité

Fédération des moulins de France

Fédération EAF

Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins

Grande Forge de Buffon

Hydraulica (U. Grenoble)

La vallée du Cousin

Moulins de France (FB)

Observatoire de la continuité écologique

Onema

Sicec-Sequana Châtillonnais

Sirtava Armançon

Société des sciences de Semur

Voies navigables de France

Archives

▼ 2017 (111)

▼ novembre (8)

L'Etat demande une évaluation de la valeur patrimo...

Au temps où les rivières étaient poissonneuses

Des riverains en lutte pour préserver le plan d'ea...

Que se passe-t-il sur l'étang de Bussières?

Barrages et lacs de la Sélune : stop à la destruct...

Votre ouvrage hydraulique est menacé

de destructio...

L'Agence française pour la biodiversité poursuit-e...

L'échec de la destruction des barrages de la Sélun...

- octobre (5)
- septembre (8)
- août (9)
- ▶ juillet (11)
- ▶ juin (6)
- ▶ mai (3)
- avril (12)
- ▶ mars (17)
- ► février (17)
- ▶ janvier (15)
- **2016** (203)
- **2015** (130)
- **2014** (45)
- **2013** (43)
- **2012** (36)

Thème Simple. Fourni par Blogger.